



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 123263

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation très préoccupante des secrétaires médicales. En effet, voilà une profession particulièrement nécessaire et en relation avec la population. Or elle voit, depuis des années, son pouvoir d'achat s'affaïsser. Régie par la convention collective du personnel des cabinets médicaux, elle n'a pas constaté depuis 2009 de revalorisation du coefficient servant de base au tarif horaire brut. Et pourtant, l'inflation a progressé, ainsi que le smic horaire, dont l'évolution se rapproche de plus en plus nettement de la rémunération des secrétaires médicales. Celles-ci, de par la formation qu'elles reçoivent aboutissant à un diplôme, ne peuvent accepter la véritable paupérisation de leur activité. Elles revendiquent une hausse de leur coefficient à au moins 10,70 ou 11,00 bruts, afin de rattraper une partie du chemin perdu. Leur utilité sociale rend leur revendication particulièrement légitime et raisonnable. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte faire adopter afin de modifier cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123263

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12456

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)